

# **Session de printemps**

## **Compte rendu de la 2<sup>e</sup> semaine**

12 mars 2015

## Conseil national

13.036 Desserte de base. Disposition constitutionnelle

### Le National refuse cet article constitutionnel inutile

En réponse à une motion, le Conseil fédéral a soumis au Parlement trois versions d'une disposition constitutionnelle générale sur la desserte de base. Le Conseil fédéral, lui-même, est opposé à la création d'un tel article constitutionnel, considérant qu'il ne présente guère d'intérêt sur le plan pratique. Au cours de la session d'automne 2014, le Conseil des États s'est exprimé en faveur d'une nouvelle disposition constitutionnelle sur la desserte de base. **Le Conseil national a maintenant refusé, par 101 voix contre 85 et une abstention, d'entrer en matière.** Le projet retourne donc au Conseil des États.

► Un article constitutionnel n'apporte pas grand-chose et affaiblit la desserte de base.

**Opposée à la création d'un article constitutionnel général sur la desserte de base, economiesuisse se félicite de la décision prise par la Chambre basse.** En Suisse, la desserte de base est assurée dans tous les domaines de la vie courante. Elle fonctionne grâce à des réglementations sectorielles qui peuvent être adaptées rapidement aux évolutions. Des dispositions constitutionnelles sont **rigides et difficilement adaptables**. Un article constitutionnel aurait donc pour effet d'entraver l'adaptation de prestations à des besoins et technologies en constante évolution. Il affaiblirait le service universel au lieu de le renforcer ou de le garantir.

► L'empreinte de l'État dans le secteur privé doit être limitée au strict minimum.

**economiesuisse est favorable à une desserte de base ciblée, svelte et définie par secteur.** Une extension de l'activité étatique sous couvert de service universel nuirait au développement économique. Il s'agit au contraire de **promouvoir et de préserver la libre concurrence**. En l'absence de ce mécanisme stimulant, l'efficacité diminue et les coûts s'alourdissent. La desserte de base se renchérirait, mais ne s'améliorerait pas. Dans le contexte du franc fort notamment, il importe de renoncer à toute mesure qui alourdit les coûts des entreprises implantées en Suisse.

## Conseil des États

14.089 Pour un financement équitable des transports. Initiative populaire

### Refus net de l'initiative vache à lait

L'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports », aussi appelée initiative vache à lait, demande que la totalité des recettes de l'impôt sur les huiles minérales prélevées sur les carburants soient consacrées à des projets en lien avec la circulation routière. À l'heure actuelle, c'est le cas de la moitié seulement des recettes générées par cet impôt. Le reste est versé à la caisse générale de la Confédération. En 2013, l'impôt sur les huiles minérales prélevé sur les carburants a généré près de 3 milliards de francs au total.

L'initiative propose une solution pour remédier aux problèmes de financement qui se dessinent dans le domaine de la route. Son acceptation aurait cependant aussi pour conséquence de creuser un trou de 1,5 milliard de francs dans la caisse générale de la Confédération. C'est pourquoi le Conseil fédéral a une autre proposition : il souhaite créer un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) qui financera les projets routiers à venir. En ce qui concerne le financement de ce fonds, economiesuisse est favorable à une affectation complète des recettes issues des impôts sur les véhicules.

► Il serait judicieux que les Chambres examinent l'initiative dans le contexte de la construction et du financement de routes.

Le Conseil des États, Chambre prioritaire, s'est penché sur cette initiative au cours de la deuxième semaine de la session. **Par 31 voix contre 4 et 8 abstentions, il a recommandé aux électeurs de la refuser. Il a également refusé à une courte majorité une proposition minoritaire demandant son renvoi en commission (24 voix contre 19).** Le renvoi de l'initiative aurait permis qu'elle soit traitée en même temps que le projet en vue de la création de FORTA. En raison du lien évident entre les deux objets, economiesuisse avait soutenu cette proposition.

## Autres sujets traités sous la Coupole

### Conseil national

#### 13.472 lv. pa. Leutenegger Oberholzer. Interdire les vols de nuit sur tous les aéroports nationaux pour ménager la santé des riverains

Cette initiative parlementaire propose d'interdire les vols de nuit, de 23 heures à 6 heures au moins, dans les aéroports nationaux de Bâle, Genève et Zurich. Le Conseil national a décidé par 114 voix contre 63 et 6 abstentions de **ne pas donner suite** à cette initiative. C'en est fini de cet objet. economiesuisse se félicite de cette décision. Il est inutile d'adopter une réglementation uniforme au niveau national. Qui plus est, une restriction supplémentaire des heures d'exploitation entamerait fortement la compétitivité des aéroports nationaux et n'améliorerait pas de façon certaine la protection de la population.

### Conseil des États

#### 11.3472 Mo. Conseil national (Fuchs/Rickli Natalie). Téléphonie mobile. Tarifs d'itinérance corrects pour les appels et les SMS

#### 11.3524 Mo. Conseil national (Wyss Ursula). Halte aux tarifs de mobile prohibitifs à l'étranger

Les deux motions demandent la fixation, dans la loi, de plafonds pour les tarifs d'itinérance, en s'inspirant des prescriptions en vigueur au sein de l'UE. Le Conseil des États a refusé les deux interventions **par 23 voix contre 19**, alors que le Conseil national les avait acceptées. Les deux motions sont définitivement balayées. economiesuisse salue la décision du Conseil des États. L'organisation considère que toute intervention étatique dans la formation des prix est problématique. Dans le cas présent, les interventions sont également inutiles au vu des progrès techniques. Les voyageurs peuvent souvent utiliser des réseaux wifi gratuits et effectuer des appels téléphoniques par ce biais. La situation des consommateurs continuera de s'améliorer grâce à la concurrence et à de nouvelles offres.

#### Pour toute question :

carmelo.lagana@economiesuisse.ch

ueli.karrer@economiesuisse.ch

susanne.brunner@economiesuisse.ch

economiesuisse

Fédération des entreprises suisses

1, carrefour de Rive

Case postale 3684

1211 Genève 3

www.economiesuisse.ch